

## Session du 21 novembre 2011

### AVIS

Relatif au

#### **PLAN REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRISE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS**

*Présenté par Mr Christophe VITAL  
au nom de la Commission n°1 "Finances-Prospective-Europe-Interrégionalité"*

*Entendues les interventions de MM. Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Philippe MOREAU (CGPME), Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Joseph MOREAU (CCIR), Patrice BULTIN (culture), Jacques BROUSSEAU (UPA), Marie FORTIN (FCPE), Henri COISNE (MEDEF), Mmes Zohra GALLARD (CGPME), Monique MARTIN (CFDT), M. Joseph BRULE (UPA), Mme Fabienne GERMAIN (CJD),*

*Entendue l'intervention de Monsieur Christophe CLERGEAU, Premier Vice-Président du Conseil régional,*

**101 votants.** Adopté par :

**Pour : 95**

Abstentions : 6

#### **1 UN DOCUMENT RICHE MAIS DE PORTEE LIMITEE ET DONT LE STATUT MANQUE DE CLARTE**

Après l'adoption des 40 mesures pour faire face à la crise en mai 2009 puis en octobre 2011 des trois schémas sectoriels (économie et emploi durables - jeunesses - santé, social et territoires), ce nouveau document affiche la haute ambition de « *contribuer à l'émergence du nouveau monde d'après crise* » et souhaite s'appuyer sur différents « *leviers permettant la création de nouveaux emplois durables* », le premier d'entre eux étant l'innovation « *étendue à tous les domaines* ». Si ce volontarisme mérite d'être salué, toutefois, l'accumulation de schémas et de plans régionaux soulève la question de la lisibilité pour des acteurs économiques qui peuvent être des bénéficiaires potentiels mais risquent de ne pas identifier les aides régionales qu'ils pourraient solliciter.

Le plan des mutations ne consiste pas en une priorisation des politiques régionales, mais apparaît davantage comme un document de communication en lien avec l'actualité. Bon nombre des 50 mesures sont déjà connues, cela interroge donc sur l'expression " émergence d'un nouveau modèle" mais elles ont le mérite d'être pour certaines d'entre elles la déclinaison de démarches et de projets concrétisant des orientations récemment adoptées au travers des schémas sectoriels. Elles figurent pour un grand nombre d'entre elles dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mais ne couvrent qu'une partie de l'action régionale tant en investissement qu'en fonctionnement.

Mais cette absence de priorisation des mesures rend difficile l'appréciation globale des réalisations qu'elles promettent. Dans le contexte budgétaire actuel, les contraintes doivent être des aiguillons au service de l'efficacité.

#### **2 QUELQUES NOUVELLES REPONSES A DE REELS BESOINS, MAIS INDUISANT DES MONTANTS FINANCIERS SOUVENT RESTREINTS**

Le plan privilégie l'action économique, l'emploi, la recherche et l'innovation et leur consacre 60% des mesures.

Les nouveautés sont peu nombreuses mais certaines d'entre elles sont résolument innovantes telle que la participation au Fonds interrégional d'amorçage Grand Ouest.

Par ailleurs, le Conseil économique social environnemental note que le Conseil régional favorise également les mutations écologiques de l'économie et met l'accent sur les aides au secteur de l'économie sociale et solidaire, en particulier par la mise en œuvre du fonds capital SCOP, la prise de participation dans la société d'investissement de France Active et le plan d'actions pour le déploiement des finances solidaires.

De même dans le domaine des mutations, l'enseignement supérieur doit être un moteur : le soutien au projet interrégional " Campus innovation ouest " qui vise à accompagner le regroupement des PRES des Pays de la Loire et de Bretagne doit pouvoir donner à l'enseignement supérieur de l'Ouest la dimension qui lui manque actuellement en dépit de l'éviction des projets liés aux investissements d'avenir et que le Conseil économique social environnemental déplore.

La mise en œuvre du Fonds régional d'études stratégiques (FRES) permet d'accompagner les territoires dans la réalisation d'un diagnostic partagé préalable à la conclusion des Nouveaux contrats régionaux. L'association de tous les acteurs locaux, notamment les chambres consulaires, est indispensable à la réussite de ces démarches. Ces diagnostics doivent ainsi permettre d'éviter le saupoudrage et d'impulser des projets qui dynamisent les territoires.

Le soutien aux territoires (avec la gestion territoriale des emplois et des compétences) ou à des filières identifiées comme porteuses en matière d'emplois (éco-filières, aide à la personne, lien social) est développé de façon appréciable.

Le plan d'action pour l'accès à la qualification dans les secteurs sanitaire et social répond à un réel besoin. La généralisation du dispositif de la VAE est une mesure prometteuse, car elle est un outil capital pour l'accès à la qualification. Ainsi que cela a été souligné dans l'avis rendu en juin 2011 par le Conseil économique social environnemental sur le schéma régional des formations sanitaires et sociales, l'efficacité de la VAE est aussi conditionnée par la mise à disposition d'outils accessibles à tous et de supports pédagogiques adaptés.

La revalorisation des bourses sanitaires et sociales s'adressant aux personnes en formation de niveau IV et V agréée est une mesure tout à fait satisfaisante, dans un contexte qui montre des signaux d'alerte sur les conditions de vie des jeunes. Les soutiens complémentaires en ce sens sont donc bienvenus.

### **3 DES MANQUES ET DES INTERROGATIONS DE FOND**

Le Conseil régional affiche sa volonté d'accompagner les mutations, notamment territoriales. Il est regrettable que l'évolution des déplacements n'y trouve pas sa place. La création d'une Agence régionale de la mobilité, préconisée par le Conseil économique social environnemental dans son récent rapport sur les mobilités, pourrait venir compléter le dispositif des deux "agences" d'accompagnement des mutations.

En s'engageant dans une démarche prospective territoriale, le Conseil régional s'inscrit, là encore, dans la continuité des plans ou schémas régionaux. Il est à déplorer le manque de référence au plan régional de déplacement des voyageurs (PRDV) et au schéma régional des infrastructures de transport (SRIT) de 2008.

Il est regrettable que le dynamisme et la richesse de la culture, du sport et de la vie associative dans notre région ne soit pas pris en compte explicitement et mis en valeur pour accompagner les mutations. Ces secteurs sont pourtant non seulement porteurs de développement économique et de richesses mais aussi essentiels à la préservation du lien social.

L'appel à projet sur les métiers du lien social suscite quelques interrogations. En effet, une initiative en faveur de ces métiers ne doit-elle pas être la résultante d'une analyse territorialisée préalable ? Une étude prospective est nécessaire pour engager la réflexion sur les pratiques actuelles, pour mieux cerner les évolutions de certains métiers et prendre la mesure des besoins d'évolution en compétences et savoir-faire.

Par ailleurs, le lien social, qui ne saurait être considéré comme spécifique à certains métiers, doit transparaître dans toutes les formations.

Comme cela avait été salué lors du BP 2011, le Plan de lutte contre la crise et d'accompagnement des mutations renforce l'accès de la filière touristique aux Plateformes régionales d'innovation. Néanmoins, la présentation qui en est faite paraît privilégier une approche technocratique de la filière qui pourrait conduire à une certaine perte de sens porté par ce secteur. Les démarches d'innovation en matière touristique doivent avoir comme origine les préoccupations des professionnels et pour objectif de répondre aux attentes des publics et populations. Au-delà de l'innovation, il s'agit de rechercher la pérennisation de la filière en matière d'activités et d'emplois.

La dimension interrégionale, hormis le Fonds Grand Ouest et le regroupement des PRES des Pays de la Loire et de Bretagne, est assez peu présente alors que l'organisation de certaines filières comme celle des énergies marines renouvelables (avec Saint-Nazaire et Cherbourg) reste conditionnée à l'articulation de différents sites industriels interrégionaux. Le Conseil économique social environnemental insiste sur la nécessité de développer de manière plus marquée les actions interrégionales, les Régions ayant tout à gagner à unir leurs efforts et leurs moyens dans un souci de complémentarité.

Par ailleurs, il est indispensable pour la mise en place du service public de l'orientation d'intégrer tous les acteurs sociaux de terrain.

En ce qui concerne les industries agro-alimentaires, une complémentarité devra être recherchée entre la volonté du Conseil économique social environnemental d'engager en 2012 une étude prospective sur ce secteur et celle du Conseil régional de mener également à court terme une étude recherchant les bases d'une analyse comparative et les tendances nationales et internationales et faisant ressortir les enjeux mobilisateurs.